



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Public Works and Government Services Canada
ATB Place North Tower
10025 Jasper Avenue
Edmonton
Alberta
T5J 1S6
Bid Fax: (780) 497-3510

Revision to a Request for a Standing Offer

Révision à une demande d'offre à commandes

Departmental Individual Standing Offer (DISO)
Offre à commandes individuelle du département(OCID)

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Offer remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'offre demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address

Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Public Works and Government Services Canada
Northern Contaminated Site Program
ATB Place North Tower
10025 Jasper Avenue
Edmonton
Alberta
T5J 1S6

| | |
|--|--|
| Title - Sujet Environmental Consulting South Tool | |
| Solicitation No. - N° de l'invitation EW699-170521/A | Date 2016-12-20 |
| Client Reference No. - N° de référence du client PWGSC EW699-170521 | Amendment No. - N° modif. 001 |
| File No. - N° de dossier NCS-6-39142 (012) | CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME |
| GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$NCS-012-10920 | |
| Date of Original Request for Standing Offer Date de la demande de l'offre à commandes originale 2016-12-02 | |
| Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2017-01-23 | |
| Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Sarna (NCS), Crystal | Buyer Id - Id de l'acheteur ncs012 |
| Telephone No. - N° de téléphone (204) 298-2742 () | FAX No. - N° de FAX (204) 983-7796 |
| Delivery Required - Livraison exigée | |
| Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: | |
| Security - Sécurité This revision does not change the security requirements of the Offer. Cette révision ne change pas les besoins en matière de sécurité de la présente offre. | |

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

| | | |
|--|--------------------------|--------------------------|
| Acknowledgement copy required | Yes - Oui | No - Non |
| Accusé de réception requis | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| The Offeror hereby acknowledges this revision to its Offer. Le proposant constate, par la présente, cette révision à son offre. | | |
| Signature | Date | |
| Name and title of person authorized to sign on behalf of offeror. (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du proposant. (taper ou écrire en caractères d'imprimerie) | | |
| For the Minister - Pour le Ministre | | |

Solicitation No. - N° de l'invitation
EW699-170521/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
PWGSC EW699-170521

Amd. No. - N° de la modif.
001
File No. - N° du dossier
NCS-6-39137

Buyer ID - Id de l'acheteur
NCS012
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

La modification no 001 est apportée pour modifier l'invitation à soumissionner EW699-170521/A 2016-12-01 comme suit :

1) LA DATE LIMITE DE RÉCEPTION DES SOUMISSION EST REVISÉ À: 14h00HNC le 23 janvier, 2017

Si votre soumission nous a déjà été transmise et que vous souhaitez la réviser, vos révisions doivent nous parvenir sous scellé et être reçues par l'Unité de réception des soumissions indiquée à la page 1 avant la date de clôture. Le numéro de soumission ainsi que la date de clôture doivent être inscrits sur l'enveloppe scellée.

- 2) Faire référence à la section "Retourner les soumissions à :" à la page de couverture de l'invitation à soumissionner :

SUPPRIMER: Public Works and Government Services Canada
 ATB Place North Tower 10025 Jasper Avenue
 Edmonton
 Alberta
 T5J 1S6
 Bid Fax: (780) 497-3510

INSÉRER: Public Works and Government Services Canada
 Room 100-167 Lombard Avenue
 Winnipeg
 Manitoba
 R3B 0T6
 Bid Fax: (204) 983-0338

- 3) Faire référence à l'Annexe B – Instructions:

SUPPRIMER: « 4. ...Le tarif horaire proposé doit être égal ou supérieur au tarif horaire prévu pour les postes énumérés ensuite. Par exemple, si l'entreprise n'a pas de personnel intermédiaire, le tarif horaire prévu doit être égal ou supérieur au tarif horaire indiqué pour le personnel subalterne. »

Solicitation No. - N° de l'invitation
EW699-170521
Client Ref. No. - N° de réf. du client
PWGSC EW699-170521

Amd. No. - N° de la modif.
001
File No. - N° du dossier
NCS-6-39137

Buyer ID - Id de l'acheteur
NCS012
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

4) Faire référence à l' « Annexe B – Proposition de Prix » :

SUPPRIMER : « G. Résumé des coûts estimés
Total partiel des taux évalués pour les honoraires (A + B + C) »

INSÉRER : « F. Résumé des coûts estimés
Total partiel des taux évalués pour les honoraires (A + B) »

5) Faire référence à la section « 3.2 Exigences Cotées » supprimer et remplacer avec le suite (les modifications ont été mis en surbrillance) :

3.2 EXIGENCES COTÉES

Les propositions qui respectent les exigences obligatoires sont évaluées conformément aux critères suivants. L'évaluation tiendra notamment compte de la clarté de la rédaction de la proposition (utilisation de la langue, structure du document et concision et intégralité de la réponse).

1.0 Critères techniques et de gestion - critères d'évaluation cotés

Des discussions sur l'expérience, les connaissances et la méthodologie de l'entreprise, ainsi que sur l'expérience de l'équipe pour chaque tâche doivent faire l'objet d'une démonstration claire pour chaque élément (sous-tâche) identifié dans la portée des travaux.

La soumission technique devrait traiter clairement et de manière suffisamment approfondie les points faisant l'objet des critères d'évaluation en fonction desquels la soumission sera évaluée. Il ne suffit pas de reprendre simplement les énoncés contenus dans la demande de soumissions.

1.1 Aspect technique

| Tâche | Critères | Total des points disponibles |
|-------|----------|------------------------------|
|-------|----------|------------------------------|

i) Expérience de l'entreprise :

Le soumissionnaire doit démontrer :

- a) l'envergure de l'expérience pertinente de l'entreprise, au cours des **cinq** dernières années, dans la réalisation de tâches associées à ce qui suit :
- expérience de travail avec les Premières nations;
 - expérience de travail avec différents ordres de gouvernement;
 - expérience de travail dans des lieux éloignés; et
 - expérience de travail dans des emplacements au nord du 60° parallèle.

ii) Connaissances et méthodologie :

Le soumissionnaire doit démontrer :

- a) la connaissance de chaque tâche et de chacune des sous-tâches connexes qui seraient identifiées dans une commande subséquente pour chacune des tâches (discipline);
- b) une méthode pour réaliser chacune des tâches;
- c) les défis habituels touchant la réalisation et l'exécution des tâches relatives à chaque discipline, et à toutes les mesures d'atténuation connexes; et
- d) les approches proposées en lien avec la planification logistique pour les tâches, comme approprié, y compris celles relatives aux emplacements éloignés*.

* Le descriptif « isolé » s'entend d'un endroit qui n'a pas d'accès routier toutes saisons relié à de grands centres.

iii) Expérience de l'équipe :

Le soumissionnaire doit fournir :

- a) le curriculum vitae des deux membres permanents de l'équipe, plus celui d'un membre remplaçant de l'équipe pour chacune des tâches 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3 et 1.1.4 :
- un membre permanent de l'équipe sera un professionnel principal alors que l'autre membre permanent de l'équipe sera un professionnel intermédiaire;
- b) le curriculum vitae d'un membre permanent de l'équipe, plus celui d'un membre remplaçant de l'équipe pour chacune des tâches 1.1.5 à 1.1.10 inclusivement :
- le membre permanent de l'équipe peut être un professionnel principal ou un professionnel intermédiaire;
- c) chaque curriculum vitae fera la démonstration d'une formation particulière et pertinente, et d'une expérience et de certifications, sur un maximum de 3 pages écrites avec une police d'au moins 10 points;
- d) le membre remplaçant de l'équipe peut être un professionnel principal ou un professionnel intermédiaire;
- e) on s'attend à ce que les membres permanents de l'équipe soient identifiés pour chaque commande subséquente.
- f) Les professionnels principaux doivent posséder un minimum de 15 années d'expérience pertinente.
Les professionnels intermédiaires doivent posséder un minimum de 8 années d'expérience pertinente.

NOTEZ BIEN :

Le remplacement de personnes clés désignées en tant que membres de l'équipe de base ou en tant que remplaçants doit être approuvé par le Canada, conformément aux articles IG 28 Statut et disponibilité du personnel et CG 23 Changements dans l'équipe de l'expert-conseil.

Les points attribués dans la section «Expérience d'équipe» reflètent l'ensemble de la force de l'équipe et tous les membres de l'équipe sont également considérés à des fins d'évaluation.

6) Faire référence au section « EPEP 5 NOTE TOTALE » :

INSÉRER :

Le tableau ci-dessous présente un exemple où les trois soumissions sont recevables et où la sélection de l'entrepreneur se fait en fonction d'un ratio de 70/30 à l'égard du mérite technique et du prix, respectivement.] Le nombre total de points pouvant être accordé est de 135, et le prix évalué le plus bas est de 45 000,00 \$ (45).

Méthode de sélection - Note combinée la plus haute sur le plan du mérite technique (70%) et du prix (70%)

| | | Soumissionnaire 1 | Soumissionnaire 2 | Soumissionnaire 3 |
|------------------------------|-------------------------------|-----------------------------|----------------------------|----------------------------|
| Note technique globale | | 115/135 | 89/135 | 92/135 |
| Prix évalué de la soumission | | \$55,000.00 | \$50,000.00 | \$45,000.00 |
| Calculs | Note pour le mérite technique | $115/135 \times 70 = 59.63$ | $89/135 \times 70 = 46.15$ | $92/135 \times 70 = 47.70$ |
| | Note pour le prix | $45/55 \times 30 = 24.55$ | $45/50 \times 30 = 27.00$ | $45/45 \times 30 = 30.00$ |
| Note combinée | | 84.18 | 73.15 | 77.70 |
| Évaluation globale | | 1 ^{er} | 3 ^{ème} | 2 ^{ème} |

7) Questions et Réponses :

Q1) Expérience de l'entreprise – TPSGC peut-il confirmer que l'expérience de l'entreprise d'un sous-expert-conseil peut être incluse dans la proposition et qu'elle sera évaluée dans le cadre des exigences cotées?

R1) Oui, les sous-experts-conseils peuvent être inclus dans la proposition. Reportez-vous aux modifications de la section « 3.2 Exigences cotées ».

Q2) Expérience de l'équipe – TPSGC peut-il confirmer que l'expérience de l'équipe des experts-conseils (entrepreneur principal) et des sous-experts-conseils peut être incluse dans la proposition et évaluée dans le cadre des exigences cotées?

R2) Oui, les sous-experts-conseils peuvent être inclus dans la proposition. Reportez-vous aux modifications de la section « 3.2 Exigences cotées ».

Q3) Le formulaire de prix indique, au poste « G », que le « **sous-total du taux évalué pour les honoraires professionnels** » sera obtenu par la somme (A+B+C). Devrait-il plutôt être obtenu par la somme (A+B) ou existe-t-il un calcul pour la valeur C? Aussi, le poste F semble être absent du formulaire (pages 94-96 de la DP).

R3) Veuillez vous reporter à la version modifiée de l'annexe B – Proposition de prix

Q4) Dans plusieurs cas, le numéro de l'appel d'offres EW699-170520/A apparaît dans l'en-tête du document de la DP. Nous avons présumé qu'il doit être remplacé par « EW699-170521/A » partout.

A4) Oui, il s'agissait d'une erreur typographique. Toutes les références à EW699-170520 devraient être remplacées par EW699-170521.

Q5) Dans le cas du point iii) Expérience de l'équipe de la section 3.2 Exigences cotées (page 72) de la DP, une personne peut-elle être proposée en tant que membre de l'équipe de base pour plus d'une tâche? Par exemple, pouvons-nous proposer le même professionnel de haut niveau comme membre de l'équipe de base pour les tâches 1.1.1 (EES de phase I/II/III, y compris les éléments géophysiques et géotechniques) et 1.1.2 (Examens des mesures correctives et plan de gestion corrective)?

R5) Oui, le même membre de l'équipe de base peut être proposé pour plus d'une tâche.

Q6) Dans le cas du point iii) Expérience de l'équipe de la section 3.2 Exigences cotées (page 72) de la DP, si une personne peut être proposée comme membre de l'équipe de base pour plusieurs tâches, le nombre de tâches pour lesquelles une personne peut être proposée est-il limité?

R6) Non, il n'y a aucune limite.

Q7) À la page 72 de la DP, le point iii) Expérience de l'équipe de la section 3.2 Exigences cotées indique que « le soumissionnaire doit fournir un curriculum vitæ pour chacun des deux membres de l'équipe de base et un remplaçant pour chacune des tâches 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3 et 1.1.4 [...] ». Les curriculum vitæ valent un total de 30 points pour chaque tâche (1.1.1, 1.1.2, 1.1.3 et 1.1.4). Les points sont-ils répartis uniformément pour tous les curriculum vitæ, c.-à-d. chaque curriculum vitæ vaut-il 10 points ou le curriculum vitæ des membres de l'équipe de base vaut-il plus de points que celui des remplaçants?

R7) Reportez-vous aux modifications apportées à la section 3.2 Exigences Cotées.

Q8) À la page 72 de la DP, le point iii) Expérience de l'équipe de la section 3.2 Exigences cotées indique que « chaque curriculum vitæ fera la preuve d'une formation, d'une expérience et d'attestations pertinentes et précises ». Pouvez-vous offrir une meilleure description de la façon dont les points seront attribués pour chaque curriculum vitæ? Par exemple, y a-t-il un nombre précis de points attribués pour les attestations?

R8) Il n'y a aucune attribution de points par certificat; les points sont fondés sur le tableau d'évaluation générique.

Q9) Dans les instructions relatives à l'annexe B, le point 4 exige que le taux pour chaque poste soit égal ou supérieur au taux horaire pour le poste qui figure en dessous. » Cependant, cela nécessiterait que le taux pour les professionnels subalternes soient plus élevés que celui pour l'ingénieur résident; que le taux pour l'ingénieur résident soit supérieur à celui pour le technologue principal; et que le taux pour le technologue subalterne soit supérieur à celui pour le dessinateur CDAO. Je ne crois pas que ce soit le but de cette exigence. Pouvez-vous être plus précis?

R9) Reportez-vous aux modifications apportées aux instructions relatives à l'annexe B.

Q10) L'article IG 2.2 Introduction stipule que les entreprises doivent pouvoir démontrer une prestation de services réussie pour une variété de projets au cours des cinq dernières années. Cependant, dans la section EPEP 3.2 sous les exigences cotées de l'expérience de l'entreprise, il est question de l'expérience pertinente au cours des sept dernières années. Pouvez-vous préciser si nous pouvons inclure des projets réalisés au cours des cinq ou sept dernières années?

R10) Reportez-vous aux modifications de la section « 3.2 Exigences cotées ».

Q11) Veuillez préciser une exigence dans la section SR9.12 des objectifs généraux du projet où il est indiqué que les estimations de coûts dans les documents de soumission doivent être préparées par un évaluateur professionnel certifié comme un métreur-vérificateur désigné ou un évaluateur en construction certifié, ou par un estimateur avec des compétences équivalentes ou une vaste expérience dans la prestation de services d'estimation. Qu'est-ce qui sera considéré comme équivalent par TPSGC? Un ingénieur professionnel qui offre des services de soumissions pour des projets provinciaux dans les domaines de l'environnement et du transport serait-il considéré comme équivalent?

R11) Veuillez vous reporter aux modifications de la section « 3.2 Exigences cotées ».

Solicitation No. - N° de l'invitation

EW699-170521

Client Ref. No. - N° de réf. du client

PWGSC EW699-170521

Amd. No. - N° de la modif.

001

File No. - N° du dossier

NCS-6-39137

Buyer ID - Id de l'acheteur

NCS012

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Q12) Veuillez confirmer qu'il n'existe que 10 tâches. Le tableau des exigences cotées suggère l'existence de tâches jusqu'à 1.1.12.

R12) Veuillez vous reporter aux modifications de la section « 3.2 Exigences cotées ».

TOUTES LES AUTRES CONDITIONS ET MODALITÉS DEMEURENT INCHANGÉES.